

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAVERNE - 6751 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/07/2025 - 2342 - 2016 B 00446 - 332 388 917 - CALIS







**CALIS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 308 227,60 euros**  
**Siège social : Parc d'activités Europe 2000, route de Molsheim, 67870 BISCHOFFSHEIM**  
**332 388 917 RCS SAVERNE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 08 AVRIL 2024**

**17 JUL. 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 80 632,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	80 632,08 euros
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	98 367,92 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	179 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 0,53 euros par action	179 000,00 euros

**Compte tenu de cette affectation :**

Le compte réserve légale s'élève à	30 822,76 euros
Le compte autres réserves s'élève à	184,58 euros
Les capitaux propres s'élèvent à	339 234,94 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 179 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :  
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,  
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

120 000,00 euros, soit 0,36 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

120 000,00 euros, soit 0,36 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

60 000,00 euros, soit 0,18 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 08 avril 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
François WATTEBLED

*certifié conforme*







**CABINET EHRHARDT**  
Experts-comptables

*Certifié conforme*

**SAS CALIS**

2B rue du Thal

67210 OBERNAI

Exercice clos le : 31 décembre 2023

A.C.R.C - CABINET EHRHARDT  
14 RUE DE WALDKIRCH  
67600 SELESTAT

Site internet : [www.expert-comptable-selestat.fr](http://www.expert-comptable-selestat.fr)

Tél : 0388828600  
Fax : 0388824638

# COMPTES ANNUELS

## SAS CALIS

2B rue du Thal

67210 OBERNAI

APE : 4322B

SIRET : 33238891700079

Exercice clos le : 31 décembre 2023

A.C.R.C - CABINET EHRHARDT  
14 RUE DE WALDKIRCH  
67600 SELESTAT

Tél : 0388828600

Fax : 0388824638

Site internet : [www.expert-comptable-selestat.fr](http://www.expert-comptable-selestat.fr)



CABINET EHRHARDT  
Experts-comptables

# SOMMAIRE

SAS CALIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sommaire de l'annexe

Anx Abrégée

## Liasse Fiscale

2050 - Bilan Actif

2051 - Bilan Passif

2052 - Cpte de résultat 1

2053 - Cpte de résultat 2

2054 - Immobilisations

2054 Bis - Ecart de réévaluat.

2055 - Amortissements

2056 - Provisions bilan

2057 - Créances et dettes

2058 A - Résultat fiscal

2058 B - Défic. indemn. , prov

2058 C - Affect. Résultat

**4**

**4**

**5**

**7**

**8**

**9**

**10**

**11**

**12**

**13**

**14**

**16**

**17**

**18**

**19**

**20**



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS CALIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS  
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS  
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS  
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES  
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES  
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS  
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE  
CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES  
COMMENTAIRES

	Informations	
	Produites	Non produites
	NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0	
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0	
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS	0	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS		
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES		
COMMENTAIRES	0	



CABINET EHRHARDT  
Experts-comptables

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS CALIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règlement CRC n° 14-03

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**SAS CALIS**  
Adresse 2B rue du Thal  
67210 OBERNAI  
Activité (s) exercée (s) Travaux d'installation d'équipements the N° Siret 33238891700079

### MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.	76 951,00			76 951,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 870,00			35 870,00
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>112 821,00</b>			<b>112 821,00</b>
Terrains				
Constructions	28 443,20			28 443,20
Installations techniques, matériels & outillages	13 407,71	2 952,23		16 359,94
Installations générales agencements divers		1 936,63		1 936,63
Matériel de transport	8 400,00	9 500,00		17 900,00
Autres immobilisations corporelles	11 066,48	3 484,52	7 439,63	7 111,37
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>61 317,39</b>	<b>17 873,38</b>	<b>7 439,63</b>	<b>71 751,14</b>
Immobilisations financières	250,00	10 000,00		10 250,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>174 388,39</b>	<b>27 873,38</b>	<b>7 439,63</b>	<b>194 822,14</b>

### MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		85 022,57	5 289,99		90 312,56
<i>Dont Frais d'éts, rech./ développ.</i>		76 951,00			76 951,00
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>85 022,57</b>	<b>5 289,99</b>		<b>90 312,56</b>
Terrains					
Constructions		28 443,20			28 443,20
Inst. techniques, matériels & out.		9 889,55	2 705,66		12 595,21
Inst. générales agenc. divers			289,59		289,59
Matériel de transport		2 963,33	3 609,26		6 572,59
Autres immobilisations corporelles		1 886,33	2 328,04		4 214,37
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>43 182,41</b>	<b>8 932,55</b>		<b>52 114,96</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>128 204,98</b>	<b>14 222,54</b>		<b>142 427,52</b>



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS CALIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS

Dépréciations	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés	141 255,21	1 770,10	72 019,03	71 006,28
Autres Actifs				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>141 255,21</b>	<b>1 770,10</b>	<b>72 019,03</b>	<b>71 006,28</b>

### ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	10 000,00		10 000,00
Créances de l'actif circulant	599 398,60	599 398,60	
Charges constatées d'avance	770,82	770,82	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>610 169,42</b>	<b>600 169,42</b>	<b>10 000,00</b>

### ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	240,28	240,28		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 625,59	52 625,59		
Autres dettes	232 524,55	232 524,55		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>285 390,42</b>	<b>285 390,42</b>		

### COMMENTAIRE

**Liasse Fiscale**

1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 0'

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

N°15949\*06

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CALIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>2B rue du Thal 67210 OBERNAI</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>33238891700079</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC.IIF-IMMOBILISE* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ	76 951		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 870		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	20 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	28 443		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	16 360		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 948		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	250		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 000		
TOTAL (II)	BJ	BK	194 822	142 428	52 395	
S.TUCKS* AU.IIF-CIRCULEANI CREANCES	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	101 072		101 072
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
DIVERS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	250 794	71 006	179 788
	Autres créances (3)	BZ	CA	348 605		348 605
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	121 200		121 200	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	771		771	
TOTAL (III)	CJ	CK	822 441	71 006	751 435	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 017 263	213 434	803 830	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

Copyright Groupe ISA (0) ISACUMPIA

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

8/20

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 0

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CALIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 308 228 ..... )		DA	308 228	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	30 823	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG	98 553	
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	80 632	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		DL	518 235		
		<b>TOTAL (I)</b>			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO	TOTAL (II)	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			DR	TOTAL (III)	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	240	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	3 360	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	204	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	52 626	
	Dettes fiscales et sociales		DY	145 291	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	83 873	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	285 595		
		ED	TOTAL (IV)		
Écarts de conversion passif *		EE	TOTAL (V)		
		EE	803 830		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	285 390	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS CALIS				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	76 951	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	35 870	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM		KN		KO	
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP	28 443	KQ		KR		
		[ Dont Composants M3 ]	KS	13 408	KT		KU	2 952	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	8 400	KZ		LA
		Matériel de transport *			LB	3 627	LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG
		Emballages récupérables et divers *			LH	7 440	LI		LJ
		Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		LM
		Avances et acomptes			LN	61 317	LO		LP
	TOTAL III							17 873	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	250	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
	TOTAL IV			LQ	250	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	174 388	ØH		ØJ	
								27 873	

  

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4			
		1	2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ	76 951	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	35 870	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	28 443	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	16 360	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	1 937	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	17 900	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 111	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	7 440	NA		NB	
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
TOTAL III	IY		NG	7 440	NH	71 751	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	250	ØZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	10 000	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	10 250	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	7 440	ØL	194 822	ØM	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 0

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CALIS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....				-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

**6 AMORTISSEMENTS**

Désignation de l'entreprise <u>SAS CALIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement	CY	76 951	EL		EM		EN	76 951		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles	PE	8 072	PF	5 290	PG		PH	13 362		
<b>TOTAL I</b>	RK	85 023	RM	5 290	RN		RO	90 313		
Terrains	PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	28 443	PW		PX	28 443			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	9 890	QA	2 706	QB		QC	12 595		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	290	QF		QG	290	
	Matériel de transport	QH	2 963	QI	3 609	QJ		QK	6 573	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 886	QM	2 328	QN		QO	4 214	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>	QU	43 182	QV	8 933	QW		QX	52 115		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	ØN	128 205	ØP	14 223	ØQ		ØR	142 428		
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst. gales.agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales.agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO			
<b>TOTAL III</b>										
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ-NR)	NW			NY						
						Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		



Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	141 255	6U	1 770	6V	72 019	6W	71 006
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	141 255	TY	1 770	TZ	72 019	UA	71 006
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	141 255	UB	1 770	UC	72 019	UD	71 006
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		UE	1 770	UF	72 019			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\***

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS CALIS Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	10 000	UV		UW	10 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	165 309		165 309					
	Autres créances clients		UX	85 485		85 485					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	654		654					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 969		6 969				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	23 906		23 906				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	314 322		314 322					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 254		2 254					
	Charges constatées d'avance		VS	771		771					
	<b>TOTAUX</b>			VT	610 169	VU	600 169	VV	10 000		
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	240		240					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	52 626		52 626						
Personnel et comptes rattachés		8C	75 494		75 494						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 661		39 661						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 354		29 354					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	782		782					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 360		3 360						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	83 873		83 873						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	285 390	VZ	285 390					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Copyright Groupe ISA (0) ISACUMPLIA

Désignation de l'entreprise : SAS CALIS		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2023	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	80 632
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
Amendes et pénalités						WJ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	21 287
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						18	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU	
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						WR	102 147
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						WH	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WW	
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						XB	
Majoration d'amortissement*						16	
Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)						K9	
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)						L2	
S.I.I.C. (art. 208C)						K3	
Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 quaterdecies)						IF	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC	
J.E.I. (art.44 sexies A)						L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA	
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)						XC	
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)						PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé { dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						X9	
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						YH	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						YC	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						YD	
Créance dégagee par le report en arriere de déficit						ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II) déficit ( II moins I)						XI	102 147
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN	102 147

Copyright Groupe SA (U) ISACUMPIA

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 0

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CALIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4 814
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :				YN	YO
				↓	↓
				ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
**DGFIP N° 2058 - C - SD 0**

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CALIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	101 535			ZD	41 535				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	60 000				
						ZF					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	101 535			ZG					
										ZH	101 535
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ	2 210				
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	37 343				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	74 147			XQ	75 907				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	480				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	21 296				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	816			ST	65 622				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	200 649			
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE, CVAE					YW	4 347			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	3 892			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	8 239		
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	92 383				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	113 098				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre - 1 )					ØB	223 186				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévu au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						